

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement BOE d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP E - Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, organisé par l'Université Jean Monnet

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture de recrutements BOE de techniciens de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours,

DÉCIDE

Article 1er : Une commission de sélection est constituée en vue de procéder à l'appréciation des candidatures déposées au titre du recrutement ouvert par la voie contractuelle aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

Article 2 : La commission est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président

Madame ARNAUDIES Marion, AAE, Lyon 1, Membre

Monsieur COUCHOT Alexandre, Conseiller en insertion professionnelle, CAP EMPLOI, Membre

Madame DENIS Caroline, TECH, Université Jean Monnet, Suppléante

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Etienne, le 3 juin 2025

Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services


Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines

